

CLIENT

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et Ville de Québec

ANNÉE DE RÉALISATION DU PROJET

1999-2003

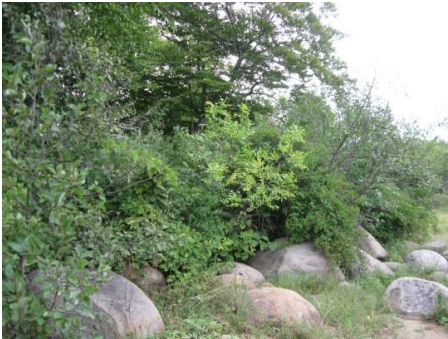
ÉCHÉANCIER

Tous les échéanciers prévus ont été respectés

BUDGET POUR LES TRAVAUX

300 000 \$

VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES Plan de conservation et de mise en valeur du parc riverain des Hauts-Fonds



DESCRIPTION DU PROJET

Le parc des Hauts-Fonds et le marais de la Baie de Saint-Augustin offrent un potentiel écologique exceptionnel et est l'un des rares sites naturels en bordure du fleuve pratiquement vierge et encore accessible au public de la région. On note toutefois à divers endroits des problèmes ponctuels de dégradation des rives surtout causés par l'érosion des vagues du fleuve. Le projet a permis de procéder à la stabilisation d'un segment de rives fortement en érosion à l'aide de techniques mixtes et à l'aménagement d'un réseau de sentiers en criblure de pierres et sur pilotis (zone humide), de plusieurs belvédères, d'un stationnement et d'une aire de pique-nique et à l'aménagement d'un étang.

Les plans développés par Écogénie dans le cadre de ce mandat visaient à optimiser l'intégration des ouvrages de stabilisation de rives dans le milieu naturel tout en mettant en valeur les secteurs d'intérêt du parc. Les concepts élaborés par la firme ont également tenu compte de la sensibilité du milieu. Les travaux ont été réalisés de façon à réduire les impacts environnementaux du projet, en minimisant notamment la coupe d'arbre et l'empiètement dans les milieux humides et en protégeant les écosystèmes sensibles du parc.

Le projet a nécessité un grand degré d'adaptation et d'initiative, notamment par rapport au positionnement et à l'aménagement de sentiers écologiques et en regard de la construction de l'étang. Les préoccupations des organismes environnementaux et municipaux impliqués dans le projet face aux interventions proposées ajoutaient également de la complexité au projet.

SERVICES RENDUS

- Revue de l'information disponible et caractérisation du milieu;
- Réalisation des plans et devis préliminaire et définitif et estimation des coûts pour la réalisation des travaux;
- Préparation des demandes pour l'obtention des certificats d'autorisation du MDDEFP;
- Surveillance des travaux (mesures d'atténuation, approbation des matériaux, travaux de terrassement et de végétalisation), suivi de garantie;
- Suivi des ouvrages de génie végétal et d'aménagement.